



Fiche programme ARI 3h30

Mise à jour : 15/07/2024

Personnes en situation de handicap consulter notre site : www.doussaint-formations.com

Public concerné : Tout public.	Prérequis : Aptitude médicale au port d'un ARI	Durée : 3h30
Effectif : 6 personnes maximum.	Date et lieu : Nous appeler pour la date. Dans vos locaux	Tarifs : Nous appeler

Objectif :

Sensibiliser le personnel au port de l'Appareil Respiratoire Isolant afin d'intervenir en atmosphère toxique. L'intervention d'un salarié en milieu confiné ou vicié nécessite le port d'un A.R.I permettant d'isoler ce salarié de l'environnement hostile dans lequel il évolue. Le port d'un équipement de protection individuel nécessite obligatoirement une formation et des recyclages périodiques.

Programme :

Accueil
Mise en évidence des contraintes
Théorie des atmosphères non respirables
Equipement du porteur
Exercices d'accoutumance
Réalisation de tâches professionnelles en milieu toxique : Exercice de rapidité pour évacuer une zone
En fonction des locaux : Exercices dans des conditions d'évolution difficiles : Passage difficile et étroit
Technique de reconnaissance
Exercices d'intervention sous A.R.I en binôme
Recherche de victimes dans la fumée
Evaluation pratique
Clôture du stage

Formateur :

Sapeurs-pompiers de Paris, 32 ans d'expérience dont 21 ans sapeur pompiers de Paris.
Formateur ARI issue d'une formation interne à la société FPCS.

Moyens :

Le certificat médical de chacun des candidats doit être fourni au formateur en début de session de formation, afin de s'assurer des prérequis demandés.
Le stagiaire doit avoir ses EPI afin de réaliser les exercices : chaussures de sécurité, tenue de travail...
Salle adaptée pour le nombre de stagiaires où la théorie (2 m2 par stagiaire minimum) et la pratique (dans le chantier école par exemple).
Le matériel de simulation sera fourni par le formateur : ordinateur, diaporama, ARI, bouteille, mannequin de sauvetage.

Contrôle et validité :

Evaluation pratique.
Recyclage tous les ans.
Attestation de formation par stagiaire délivrée à l'employeur.

